

Agir en faveur de l'emploi et des entreprises	P1
Soutenir l'investissement dans la formation professionnelle et l'apprentissage	E504

Le Conseil Régional,

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 4221-1,
VU le Code de la santé publique et notamment l'article L. 4383-5,
VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 451-2 et L. 451-2-1,
VU la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,
VU le règlement budgétaire et financier,
VU la Délibération du Conseil régional en date du 18 décembre 2025 approuvant le Budget primitif 2026

CONSIDERANT l'avis du CESER

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Lycée, Formation initiale, Orientation, Jeunesse, Culture, Sport, Patrimoine

Après en avoir délibéré, décide,

D'AFFECTER

une autorisation de programme de 200 000 € pour l'entretien du Pôle régional santé/social de Laval.

D'AFFECTER

une autorisation de programme de 750 000 € pour l'entretien de la Cité de la formation santé/social Marion Cahour à Rezé.

D'APPROUVER

l'inscription au budget supplémentaire 2026 d'une dotation de 50 000 € d'autorisation de programme au titre du programme « E504 – Soutenir l'investissement dans la formation professionnelle et l'apprentissage »,

D'AFFECTER

une autorisation de programme de 50 000 € TTC au titre du fonds annuel d'intervention consacré aux travaux d'entretien dans les locaux des lycées agricoles publics accueillant des CFPPA.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire.